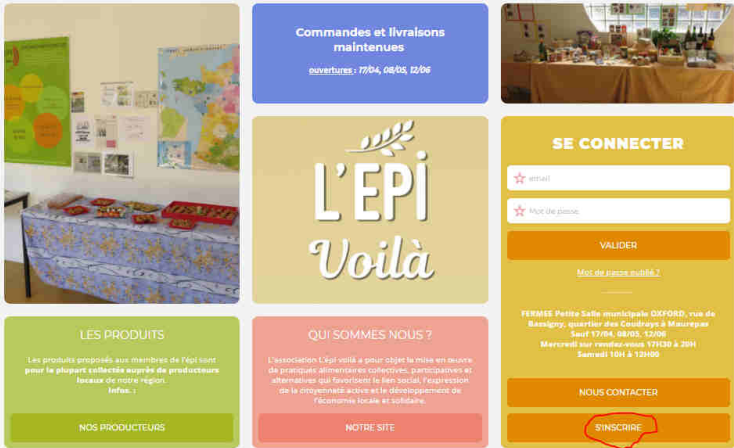




Comment adhérer et cotiser à l'Epi ? « Démarrage »

1. Je crée mon compte sur l'Epi en utilisant le bouton s'inscrire



Je lis les [statuts](#), puis je renseigne tous les champs dans le [formulaire](#) :

1 VOTRE COMPTE

Chimite

★ Nom

★ Prénom :

★ Date de naissance : JJ/MM/AAAA

★ Adresse

★ Code postal

★ Ville

★ Téléphone

★ Courriel

★ Mot de passe

★ Confirmer votre mot de passe

Au moins 4 caractères.

J'ai lu et j'accepte les conditions d'utilisation définies dans les statuts et le règlement intérieur de l'épi. J'accepte de recevoir les communications de l'épi et de monépi.fr

M'INSCRIRE

Je mémorise mes identifiants (email et mot de passe) qui me permettront de me connecter par la suite à mon compte de l'Epi.

Je reçois ensuite un mail de confirmation qui m'invite à charger mon compte. Si vous ne recevez pas cet email, pensez à vérifier dans vos spams.

2. Je charge mon compte sur l'Epi, ce qui me permettra par la suite d'acheter des produits.

Rappel : mon compte doit toujours être créditeur de 50 EUR minimum afin de permettre à l'Epi d'acheter les stocks à l'avance. Mon 1^{er} versement doit donc tenir compte du montant de mon adhésion et des achats que je souhaite faire. Il doit être au moins égal à 50 EUR + Adhésion + Montant de Mes Achats.

Etape 1 : depuis ma banque

- J'effectue un virement sur le compte bancaire de l'Epi Voilà dont voici l'IBAN :
FR76 1027 8061 4600 0202 7610 134
Et le BIC : CMCIFR2A

- Je pense à préciser mon nom de famille dans le libellé du virement pour faciliter la validation par notre trésorière.

Etape2 : depuis mon compte mon Epi

- Je me connecte à mon [Epi](#) avec mes identifiants

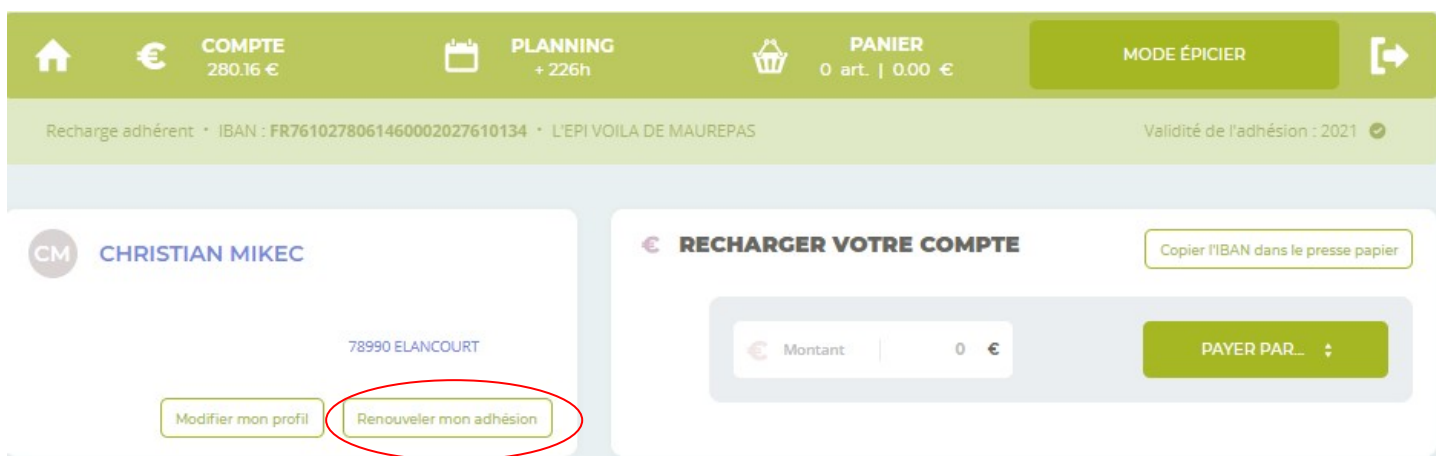
- Je crédite moi-même mon compte Mon Epi : je clique sur «compte» puis je saisis le montant que j'ai viré, et je clique sur « payer par » puis « virement » et enfin «valider». Le solde de mon compte sera mis à jour après rapprochement des écritures par la trésorière, sous 2 à 4 jours environ.



3. Je prends mon adhésion en allant sur compte



Puis en cliquant sur « Prendre mon adhésion » ou « Renouveler mon adhésion »



Le montant de l'adhésion peut changer en fonction des années car il est revu à chaque assemblée générale.